



fête de fin d'année de l'entreprise

Par **guilique**, le **01/11/2012** à **11:50**

Bonjour

Est-il obligatoire d'assister à la fête de fin d'année de mon entreprise? Je précise que celle ci à lieu sur des heures de travail mais à plus de 300km de chez moi. Il ne s'agit nullement de parler travail ce jour là mais juste de boire et manger!!

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **01/11/2012** à **19:00**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si l'employeur prend en charge tous les frais et si vous êtes payé intégralement pendant cette réunion...

Mai vous pourriez invoquer le fait que vous considéré que cette réunion ne peut pas être assimilée à une réunion de travail puisque de l'alcool y est servi et que c'est interdit sur un lieu de travail...